



Association de valorisation du patrimoine hospitalier de Sierre - Loèche

RAPPORT DE GESTION 2023



**Brochure destinée aux Délégué.e.s
à l'Assemblée générale
pour la séance du mercredi 5 juin 2024**

Illustration de la page de couverture :
Œuvre réalisée par Xenia Grange, 1er prix du concours de l'EDHEA en 2023
Le thème choisi : « Une santé durable ? Un défi pour l'environnement ! »

Table des matières

1.	Organes de l'Association	2
1.1.	Assemblée générale : les 26 délégués, en fonction jusqu'au 30 juin 2025.	2
1.2.	Membres du Comité de ProjetSanté.....	3
1.3.	Les commissions exécutives du Comité de ProjetSanté	3
1.4.	Vérificateurs des comptes.....	3
1.5.	Administration	3
1.6.	Mandataires.....	3
2.	Ordre du jour de l'Assemblée Générale du mercredi 5 juin 2024.....	4
3.	Procès-verbal de la séance du 23 août 2023	4
4.	Rapport de la présidente du Comité de l'Association.....	5
4.1.	Année 2023, année de transition ?	5
4.2.	Résidence Plantzette : décompte final, convention de location et aménagement des bureaux du CMS	5
4.3.	Ancien hôpital : le départ de l'EDHEA@	6
4.4.	Immeuble les Martinets : office régional de placement (ORP)	6
4.5.	Action 100 ans : point de situation	6
4.6.	Budget 2025 : établissement d'une comptabilité analytique d'exploitation	6
4.7.	Placements financiers : adoption d'un nouveau règlement	6
4.8.	Patrimoine immobilier de PS : revue détaillée du patrimoine.....	6
5.	Comptes 2023	7
5.1.	Compte 2023 en bref	7
5.2.	Compte de fonctionnement et d'investissements	8
5.3.	Le bilan de Projet Santé au 31 décembre 2023 en bref	9
5.4.	Bilan au 31 décembre 2023	10
5.5.	Annexe au bilan.....	11
5.6.	Rapport des vérificateurs des comptes.....	12
6.	Budget 2025.....	13
6.1.	Le budget 2025 de ProjetSanté, en bref.....	13
6.2.	Le budget 2025, comparé au compte 2023 et au budget 2024	14
7.	Concours d'affiches avec le thème : « Une alimentation saine »	15
8.	Conclusions & Remerciements.....	16
9.	Annexe : revue détaillée du patrimoine immobilier de PS.....	17
9.1	Villa les Chardonnerets	18
9.2	La vigne de l'Hôpital	20
9.3	Villa les Mésanges	21
9.4	Bâtiment les Martinets	22
9.5	Bâtiment les Martinets, aménagement d'un IRM.....	25
9.6	Bâtiment de l'ancien hôpital	27
9.7	Résidence Plantzette	29
10.	Contact, buts de ProjetSanté	40

1. Organes de l'Association

1.1 Assemblée générale : les 26 délégués, en fonction jusqu'au 30 juin 2025.

Base statutaire : articles 9 et ss des statuts du 14 juin 2004 (état au 23 août 2023)

District de Sierre (23 délégués)

Anniviers et Sierre plaine (5 délégués)

Anniviers :	M. Fabrice Ganioz	Grimentz
Chalais :	Mme Valérie Savioz	Réchy
Chippis :	M. David Rey	Chippis
Grône :	Mme Karine Crettaz	Grône
St-Léonard :	M. Fabien Schwery	St-Léonard

Noble et Louable Contrée (10 délégués)

Crans-Montana :	M. Eric Bonvin	Randogne
	Mme Marielle Clivaz	Randogne
	M. Claude Robert Crettol	Loc
	M. Jean-Paul Tissières	Chermignon-d'En-Bas
	Mme Madeleine Vocat Mayor	Loc
Icogne :	Mme Nathalie von Dach	Icogne
Lens :	M. Bertrand Emery	Lens
	M. Patrick Lamon	Flanthey
Noble-Contrée :	Gaëlle Oggier	Miège
	Jean-Claude Vocat	Miège

Ville de Sierre (8 délégués)

Sierre :	M. Eddy Beney	Sierre
	M. Marc-André Berclaz	Sierre
	M. Pierre Berthod	Sierre
	M. Jean-Pierre Lugon	Sierre
	M. Pierre Kenzelmann	Sierre
	Mme Laetitia Massy	Sierre
	M. Nicolas Melly	Sierre
	M. Jérémy Savioz	Sierre

District de Loèche (3 délégués)

District de Loèche :	M. Ralph Lorenz	Leukerbad
	M. Pascal Martig	Gampel
	Mme Evelyne Pfammatter	Leuk-Stadt

1.2 Membres du Comité de ProjetSanté

Base statutaire : articles 13 et ss des statuts du 14 juin 2004 (état au 23 août 2023)

Mme Romaine Duc-Bonvin, Présidente, représentant les communes de la Noble & Louable Contrée

M. Robert Métrailler, Vice-président, représentant la commune de Sierre

Mme Rebecca Cina, Membre, représentant les communes du district de Loèche

M. Anthony Lamon, Membre, représentant la commune de Sierre

M. Nicolas Pralong, Membre, représentant les commune d'Anniviers et de la Plaine

1.3 Les commissions exécutives du Comité de ProjetSanté

Commission de construction (CoCon) :

Nicolas Pralong, Président ; Anthony Lamon, membre

Commission des finances (CoFi) :

Romaine Duc-Bonvin, Présidente ; Nicolas Pralong, membre

Commission de soutien (CoSou) :

Rebecca Cina, Présidente ; Robert Métrailler, membre

1.4 Vérificateurs des comptes

Base statutaire : article 17 des statuts du 14 juin 2004 (état au 23 août 2023)

Fiduciaire : DS Fiduciaire, Duc & Fils SA, Sierre

1.5 Administration

Base statutaire : article 15 des statuts du 14 juin 2004 (état au 23 août 2023)

Mme Anne-Jo Favre-Caloz, secrétaire de direction et comptable

M. Paulo Oliveira, concierge du bâtiment les Martinets

Mme Catherine Praplan, chargée de la gestion des logements

Hôpital du Valais, pour les prestations faites pour l'entretien externe des Martinets et de l'Ancien hôpital 1922 (EDHEA©) et la collaboration pour la facturation des loyers des logements utilisés par le personnel de l'Hôpital dans le bâtiment des Martinets

1.6 Mandataires

M. Dominique Epiney, par sa société A-Z Office Services Sàrl à Sierre (dès le 01.12.22)

Mme Cristina Philippoz, chargée de communication (dès le 01.12.21)

M. Ludovic Schober, par son atelier d'architecture LSA (dès le 01.12.22)

* * * *

2. Ordre du jour de l'Assemblée Générale du mercredi 5 juin 2024

Lieu : Miège, salle du Remaniement

Heure : à 18h00

1. Ouverture de l'Assemblée, salutations par la Présidente du Comité
2. Accueil par le Président de Noble-Contrée
3. Contrôle des présences
4. Approbation de l'ordre du jour
5. Désignation des scrutateurs
6. Approbation du procès-verbal du 23 août 2023
7. Rapport de la Présidente du Comité
8. Comptes 2023 de ProjetSanté
 - 8.1. Présentation des comptes d'exploitation, du bilan et de l'annexe
 - 8.2. Rapport de l'organe de révision
 - 8.3. Approbation des comptes et décharge du Comité
9. Budget 2025 de ProjetSanté
 - 9.1. Présentation du budget 2025
 - 9.2. Discussion / Décision
10. Divers

3. Procès-verbal de la séance du 23 août 2023

Les délégués ont reçu le procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 23 août 2023 le 16 novembre 2023. Des exemplaires seront à disposition des délégués déposés 15 minutes avant le début de l'Assemblée générale.

4. Rapport de la présidente du Comité de l'Association

4.1. Année 2023 : année de transition ?

2023 doit être considérée comme une année de transition pour notre Association. En effet, fin 2022, le comité avait initié un chantier d'optimisation de son organisation en se faisant accompagner par la société Vicario Consulting SA. Parallèlement, dès le printemps 2023, j'ai été chargée de procéder à une analyse de risque pour chaque organe de l'Association, tant sur le plan stratégique qu'opérationnel.

Ces démarches ont abouti à une réorganisation du système de gouvernance, le rendant plus efficace et mieux sécurisé. Nous avons ainsi renforcé l'assise des décisions stratégiques et leur mise en œuvre opérationnelle. Cela a également permis de clarifier les responsabilités et d'identifier les points de vigilance, pour garantir une prise en charge réactive et ciblée.

Lors de l'Assemblée extraordinaire du 23 août 2023, les statuts ont été revus afin de répondre de manière adéquate à la nouvelle organisation mise en œuvre. Dans ce cadre, l'adaptation de l'article 9 qui précise que : « *chaque commune dispose désormais d'un délégué par tranche de 2'000 habitants révolus, mais au minimum un délégué par commune, avec possibilité de vote par procuration* » constitue une décision majeure, puisque l'assemblée générale a été réduite à 26 délégués, en lieu et place des 50 antérieurement prévus.

Compétente pour connaître des sujets aussi importants que les comptes annuels, les budgets, l'élection du président, la révision des statuts, la vente et l'achat de biens immobiliers, l'Assemblée est un organe central de notre Association. Il est donc nécessaire et essentiel, pour le bon fonctionnement de l'association, qu'elle reflète la volonté des communes membres, au travers de délégués qui assurent de manière permanente leur rôle de trait d'union.

Durant l'année 2023, l'Association a enregistré d'importants changements au sein de son Comité. En effet, le Président Olivier Salamin a dû présenter sa démission pour des raisons professionnelles. Vous m'avez donc accordé votre confiance pour lui succéder lors de l'AG extraordinaire du 23 août. Par la même occasion, M. Robert Métrailler, représentant de la commune de Sierre, a rejoint le Comité et fut nommé au poste de Vice-Président.

4.2. Résidence Plantzette : décompte final, convention de location et aménagement des bureaux du CMS

Le 21 décembre 2023, le Service de la Santé Publique du canton du Valais validait, à hauteur de CHF 19'536'014, le décompte final de la construction de la Résidence de Plantzette.

Cet important dossier a été porté par le Comité avec le soutien de ses mandataires, Ludovic Schöber et Dominique Epiney. Il sied de relever que ce projet a été conduit sans dépassement, dès lors que le crédit d'engagement décidé par le Grand Conseil s'élevait CHF 19'449.000.

En effet, tout en implémentant le coût de l'inflation (CHF 100'000 en chiffres ronds), il a été possible d'y intégrer des projets non prévus initialement, soit le Jardin thérapeutique pour un montant de CHF 321'477 et l'aménagement d'une buanderie à l'étage -1 pour CHF 267'433.

S'agissant des subventions, le montant de CHF 5'860'800 (30% de l'investissement), décidé par le Grand Conseil, a été entièrement perçu. Pour obtenir ce niveau de subvention, il convenait que les communes membres s'engagent à hauteur de 10%. Par subsidiarité, ProjetSanté a financé ce pourcentage pour un montant de CHF 1'953'600. Ainsi, la totalité des subventions représente, comme prévu, le 40% du montant final.

Après déduction des subventions, le montant net du projet s'élève à CHF 11'721'600, ce qui présente un coût net par lit de CHF 165'093. Ce montant constitue l'un des coûts les plus bas du canton dans le domaine des Etablissements médico-sociaux.

Un contrat de location portant sur une période de 20 ans, renouvelable de 5 ans en 5 ans avec effet au 1^{er} mars 2020, a été conclu avec le CMS. Le montant de la location correspond à 5% du montant net. Après déductions des revenus locatifs encaissés par le locataire, pour le bâtiment Sud (OCVS) et le grand parking, le prix au m2 revient à CHF 66, respectivement à CHF 73 si l'on rajoute l'incidence du mobilier.

Pour le résident, cela représente un coût mensuel de CHF 452, soit CHF 15 par jour.

4.3 Ancien hôpital : le départ de l'EDHEA©

S'agissant du bâtiment de l'Ancien hôpital et dans la perspective du déménagement qui devrait intervenir dans la deuxième partie de l'année 2026 après 30 ans d'occupation par l'EDHEA©, le comité de ProjetSanté a déjà établi plusieurs contacts pour assurer son occupation à l'avenir.

4.4 Immeuble les Martinets : office régional de placement (ORP)

Après 25 ans d'occupation, des discussions ont été menées depuis 2022 avec la direction du Service cantonal des bâtiments pour mettre à jour les 2 étages occupés par l'Office régional de placement. Les coûts des travaux, assumés par l'Etat, sont en cours de réalisation.

4.5 Action 100 ans : point de situation

En 2022, lors des festivités marquant les 100 ans de notre Association, le Comité a réservé un montant de CHF 100'000 pour soutenir des Associations. A ce jour, tout a été payé par ProjetSanté, le dernier montant de CHF 10'000 francs pour le projet Phare Ouest a été réglé en avril 2024.

4.6 Budget 2025 : établissement d'une comptabilité analytique d'exploitation

Dans le but de connaître les résultats des différents centres de charges, notre consultant financier a établi une comptabilité analytique d'exploitation en prenant le budget 2025 comme projet pilote.

4.7 Placements financiers : adoption d'un nouveau règlement

En automne 2023, le comité a adopté un nouveau règlement pour les placements financiers. Le patrimoine financier a été placé, pour l'essentiel, auprès d'établissements bancaires sis sur la place sierroise. Le Comité vise des placements sûrs, à court et moyen terme.

4.8 Patrimoine immobilier de PS : revue détaillée du patrimoine

Ce point est détaillé de manière exhaustive dans l'annexe du présent rapport de gestion.

Romaine Duc-Bonvin
Présidente

5. Comptes 2023

5.1. Compte 2023 en bref

Avant de parcourir le compte de fonctionnement 2023, en voici un résumé :

La situation provisoire se présente comme suit :

• Produits de fonctionnement	1'454'630.63
• Charges de fonctionnement	<u>-1'395'341.40</u>
Sous-total	59'289.23
• Charges directes ProjetSanté	<u>-39'349.30</u>
Sous-total	19'939.93
• Dotation aux fonds ProjetSanté	<u>-19'103.51</u>
Résultat	<u>836.42</u>

La situation de la marge d'autofinancement comptable s'établit comme suit :

• Reprise du montant ci-dessus (Résultat)	836.42
• Amortissements comptables	519'956.20
• Attribution au fonds rénovation bâtiment	360'000.00
• Attribution au fonds soutiens PS	8'601.00
• Attribution au fonds projets PS	10'502.51
Sous-total	<u>379'103.51</u>
• Prélèvement au fonds de soutiens PS	<u>-8'601.00</u>
• Marge d'autofinancement comptable	<u>891'295.13</u>

Au chapitre des investissements, le compte 2023 a enregistré les dépenses suivantes :

• RP, investissements payés, respectivement transférés en 2023	<u>-186'301.60</u>
• RP, subvention cantonale	508'824.20
• RP, subvention communale (PS)	<u>8'601.00</u>
Sous-total	331'123.60
• Martinets, réfection balcons	<u>-1'843.70</u>
Montant des investissements nets	<u>329'279.90</u>

Sous-total	1'220'575.03
Remboursement hypothèque RP	<u>-376'500.00</u>
Excédent de financement	<u>844'075.03</u>

5.2. Compte de fonctionnement et d'investissements

Compte de fonctionnement 2023, comparé à l'année 2022 et au budget 2023

Libellé	Compte 2023	Compte 2022	Budget 2023
1. Fonctionnement			
Salaires et charges	165'583,10	199'009,10	207'000,00
Matériel nettoyage et autres	13'451,20	11'420,85	10'000,00
Entretien et réparation	110'391,37	73'866,11	147'000,00
Eau et énergie et taxes	168'108,75	126'666,40	135'000,00
Assurances	11'651,10	25'337,90	25'000,00
Amortissement	519'956,20	540'855,09	445'000,00
Affectation au fonds de rénovation	360'000,00	385'388,70	250'000,00
Intérêts et frais de titres	122'974,62	129'945,76	136'000,00
Autres charges	92'421,61	47'558,14	65'000,00
./. Encaissement des charges	-169'196,55	-186'174,00	-200'000,00
Charges de fonctionnement	1'395'341,40	1'353'874,05	1'220'000,00
Loyers Martinets	557'088,83	519'637,54	525'000,00
Loyers ancien hôpital	149'858,65	144'454,40	148'000,00
Loyers Villa les Chardonnerets	25'080,00	24'240,00	25'000,00
Loyers Résidence Plantzette	573'234,00	600'000,00	600'000,00
Loyers Bâtiment Sud (OCVS)	0,00	0,00	20'000,00
Loyers Bureaux CMS dans la RP	50'682,00	25'000,00	30'000,00
Loyers Vignes	588,00	0,00	600,00
Loyers Parking ECAV + Martinets	39'900,00	36'450,00	33'000,00
Intérêts sur placement et titres	58'199,15	98'243,50	50'000,00
Produits de fonctionnement	1'454'630,63	1'448'025,44	1'431'600,00
Sous-total exploitation ordinaire	59'289,23	94'151,39	211'600,00
Charges directes Projet Santé	39'349,30	31'719,70	160'000,00
Projet Résidence Plantzette	0,00	14'014,00	50'000,00
Dotation au fonds PS	19'103,51	46'667,00	0,00
Sous-total Projet Santé	58'452,81	92'400,70	210'000,00
Résultat global	836,42	1'750,69	1'600,00
Amortissements comptables	519'956,20	540'855,09	445'000,00
Dotation aux fonds	379'103,51	474'855,70	300'000,00
Marge d'autofinancement brute	899'896,13	1'017'461,48	746'600,00
Prélèvement aux fonds	-8'601,00	-106'667,00	0,00
Marge d'autofinancement nette	891'295,13	910'794,48	746'600,00
2. Investissements			
RP, investissements	-186'301,60	-58'279,70	0,00
RP, subventions cantonales, solde	508'824,20	0,00	0,00
RP, subventions communales par PS, solde	8'601,00	0,00	0,00
Martinets, réfection balcons	-1'843,70	-560'511,80	-500'000,00
OCVS, assainissement toiture	0,00	-1'010,85	0,00
Investissements nets	329'279,90	-619'802,35	-500'000,00
Variation des dettes à long terme	-376'500,00	-376'500,00	
Excédent (+)/Insuffisance (-)	844'075,03	-85'507,87	246'600,00

5.3. Le bilan de Projet Santé au 31 décembre 2023 en bref

1. Actif

1.1	<u>Actifs circulants</u>		6'085'878.52
1.2	<u>Actifs immobilisés</u>		<u>11'229'676.45</u>
	Total de l'actif		<u>17'315'554.97</u>

2. Passif

2.1	<u>Capitaux étrangers</u>		
	Créanciers et passifs transitoires	195'589.34	
	Emprunts à long terme	11'797'000.00	
	Fonds et provisions	<u>2'127'900.00</u>	<u>14'120'489.34</u>
2.2	<u>Capitaux propres</u>		<u>3'195'065.63</u>
	Total du passif		<u>17'315'554.97</u>

5.4. Bilan au 31 décembre 2023

Bilan au 31 décembre 2023 comparé au bilan au 31 décembre 2022

ACTIF	31.12.2023	31.12.2022	Variation
Actifs circulants	CHF	CHF	CHF
Caisse	456,35	368,45	87,90
Banques c/c, UBS SA+BCVs	390'514,00	2'793'369,34	-2'402'855,34
BCVs, cpte construction RP	89,60	1'012'589,55	-1'012'499,95
BCVs, cpte construction autres (JT/CMS/OCVS)	971,25	453'131,60	-452'160,35
BCVs, cpte à terme fixe	5'000'000,00	0,00	5'000'000,00
Débiteurs	170'418,32	138'557,12	31'861,20
Provision du croire	-40'000,00	-40'000,00	0,00
Actifs transitoires	563'429,00	35'385,95	528'043,05
Titres cotés en bourse	0,00	835'900,00	-835'900,00
Total actifs circulants	6'085'878,52	5'229'302,01	856'576,51
Actifs immobilisés			
Titres de publicité	1,00	1,00	0,00
Immeubles Les Martinets	622'356,50	696'512,80	-74'156,30
Immeuble Ancien Hôpital	1,00	1,00	0,00
Villa les Chardonnerets	1,00	1,00	0,00
Sous-total Immeubles hors RP	622'358,50	696'514,80	-74'156,30
Immeuble Résidence Plantzette	19'535'901,15	18'836'898,05	699'003,10
RP, fonds d'amortissement	-1'655'000,00	-1'130'000,00	-525'000,00
Immeuble RP, subventions cantonales	-5'860'804,20	-5'351'980,00	-508'824,20
Immeuble RP, subventions communales par PS	-1'953'601,00	-1'945'000,00	-8'601,00
Sous-total RP	10'066'495,95	10'409'918,05	-343'422,10
RP, CMS, bureau, étage - 1	445'821,00	663'254,00	-217'433,00
RP, Jardins thérapeutique	0,00	245'268,50	-245'268,50
RP, OCVS, assainissement toiture	95'000,00	138'956,20	-43'956,20
Total actifs immobilisés	11'229'676,45	12'153'912,55	-924'236,10
TOTAL DE L'ACTIF	17'315'554,97	17'383'214,56	-67'659,59
PASSIF			
Capitaux étrangers			
Créanciers	172'056,39	176'221,56	-4'165,17
Passifs transitoires	23'532,95	86'866,30	-63'333,35
Emprunt à long terme	11'797'000,00	12'173'500,00	-376'500,00
Fonds de rénovation d'immeuble	1'292'000,00	932'000,00	360'000,00
Provision fluctuation des titres	545'900,00	545'900,00	0,00
Fonds soutien ProjetSanté	100'000,00	100'000,00	0,00
Provision franchise assurances	60'000,00	60'000,00	0,00
Fonds Projet PS	130'000,00	114'497,49	15'502,51
	14'120'489,34	14'188'985,35	-68'496,01
Capitaux propres			
Fonds propres au 01.01.2021	3'194'229,21	3'192'478,52	1'750,69
Résultat de l'exercice	836,42	1'750,69	-914,27
	3'195'065,63	3'194'229,21	836,42
TOTAL DU PASSIF	17'315'554,97	17'383'214,56	-67'659,59

5.5. Annexe au bilan

- **Forme juridique**

Sous l'appellation « Association de valorisation du patrimoine hospitalier de Sierre / Loèche » désignée ci-après « ProjetSanté » (PS) est constituée une association au sens des articles 60 et ss du Code civil suisse¹.

- **Principes comptables retenus**

Les comptes sont tenus sur la base du Code des obligations, article 957 et ss. Par ailleurs, le comité retient le principe de précaution pour l'établissement des comptes et du bilan.

- **Engagement de produits dérivés**

Au 31 décembre, il n'y a aucun engagement pour les produits dérivés

Valeur Incendie	CHF
EDHEA© –Hôpital 1922	9'700'000.00
EDHEA© - Hôpital 1922 – revenu locatif	300'000.00
Les Martinets	9'400'000.00
Les Martinets – inventaire mobilier	500'000.00
Les Martinets – revenu locatif	600'000.00
Les Chardonnerets	600'000.00
Résidence Plantzette	24'400'000.00
Résidence Plantzette – mobilier	800'000.00
Résidence Plantzette – revenu locatif	<u>800'000.00</u>
Total	<u>47'300'000.00</u>

- **Cautionnement accordé : néant.**

- **Engagements pris par l'Association dans le cadre de ProjetSanté et ayant fait l'objet d'un transitoire dans les comptes :**

• ASLEC – Projet Phare Ouest	<u>10'000.00</u>
Total	<u>10'000.00</u>

¹ Statuts de l'Association de valorisation du patrimoine hospitalier de Sierre / Loèche, article premier

5.6. Rapport des vérificateurs des comptes

Rapport de révision des comptes de l'exercice

Allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, pour :

Association de valorisation du patrimoine Hospitalier de Sierre / Loèche

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Membres du Comité,

Mesdames, Messieurs les Représentants des Communes des Districts de Sierre et Loèche,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits & pertes et annexes) de l'Association de valorisation du patrimoine Hospitalier de Sierre / Loèche pour l'exercice arrêté au 31.12.2023.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Comité alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme Suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

DS Fiduciaire, Duc & Fils SA

Sébastien Duc
Expert Réviseur Agréé
Réviseur Responsable
Sierre

Sébastien Duc

21.05.2024

 Signature électronique avancée
Signé sur Skribble.com

Sierre, le 21 mai 2024

Page 1

Av. Général Guisan 29, CH-3960 Sierre • T: +41 (0)27 455 60 83 • F: +41 (0)27 456 10 54 E: info@dsfiduciaire.ch W: www.dsfiduciaire.ch

6. Budget 2025

6.1. Le budget 2025 de ProjetSanté, en bref

Le budget 2025 se présente en bref comme suit :

• Produits de fonctionnement	1'485'000.00
• Charges de fonctionnement	<u>- 1'396'300.00</u>
Sous-total	88'700.00
• Charges directes ProjetSanté	<u>-82'500.00</u>

Résultat	<u>6'200.00</u>
-----------------	------------------------

La situation de la marge d'autofinancement comptable s'établit comme suit :

• Résultat	6'200.00
• Amortissement comptable	496'000.00
• Dotation aux fonds	370'000.00
• Prélèvement aux fonds	<u>00.00</u>

Marge d'autofinancement nette	<u>872'200.00</u>
--------------------------------------	--------------------------

Remboursement hypothèque RP	<u>- 376'500.00</u>
------------------------------------	----------------------------

Excédent de financement	<u>495'700.00</u>
--------------------------------	--------------------------

6.2. Le budget 2025, comparé au compte 2023 et au budget 2024

Libellé	Comptes 2023	Budget 2024	Budget 2025
1. Fonctionnement			
Salaires et charges	165'583,10	157'500,00	172'800,00
Matériel nettoyage et autres	13'451,20	13'000,00	14'000,00
Entretien et réparation	110'391,37	129'000,00	109'100,00
Eau et énergie et taxes	168'108,75	164'500,00	198'000,00
Assurances	11'651,10	24'500,00	24'200,00
Amortissement	519'956,20	541'000,00	496'000,00
Affectation au fonds de rénovation	360'000,00	250'000,00	370'000,00
Intérêts et frais de titres	122'974,62	133'000,00	112'000,00
Autres charges	92'421,61	90'500,00	140'200,00
./. Encaissement des charges	-169'196,55	-200'000,00	-240'000,00
Charges de fonctionnement	1'395'341,40	1'303'000,00	1'396'300,00
Loyers Martinets	557'088,83	533'000,00	565'000,00
Loyers ancien hôpital	149'858,65	150'000,00	150'000,00
Loyers Villa les Chardonnerets	25'080,00	25'000,00	25'000,00
Loyers Résidence Plantzette	573'234,00	600'000,00	617'000,00
Loyers RP, bureaux CMS; -1	50'682,00	25'000,00	36'400,00
Loyers Bâtiment Sud (OCVS)	0,00	0,00	0,00
Loyers Vignes	588,00	600,00	600,00
Loyers Parking ECAV + Martinets	39'900,00	37'000,00	41'000,00
Intérêts sur placement et titres	58'199,15	50'000,00	50'000,00
Produits de fonctionnement	1'454'630,63	1'420'600,00	1'485'000,00
Sous-total exploitation ordinaire	59'289,23	117'600,00	88'700,00
Charges directes Projet Santé	39'349,30	108'500,00	82'500,00
Projet Résidence Plantzette	0,00	13'000,00	0,00
Affectation au fonds CSC, subvention 10%	19'103,51	0,00	0,00
Sous-total Projet Santé	58'452,81	121'500,00	82'500,00
Résultat global	836,42	-3'900,00	6'200,00
Amortissements comptables	519'956,20	541'000,00	496'000,00
Dotation aux fonds	379'103,51	250'000,00	370'000,00
Marge d'autofinancement (sans prélèvement)	899'896,13	787'100,00	872'200,00
Prélèvement aux fonds	-8'601,00	0,00	0,00
Marge d'autofinancement (avec prélèvement)	891'295,13	787'100,00	872'200,00
2. Investissements			
RP, investissements	-186'301,60	0,00	0,00
RP, subventions cantonales, solde	508'824,20	0,00	0,00
RP, subventions communales par PS, solde	8'601,00	0,00	0,00
Martinets, réfection balcons	-1'843,70	0,00	0,00
Investissements nets	329'279,90	0,00	0,00
Variation des dettes à long terme	-376'500,00	-376'500,00	-376'500,00
Excédent (+) vs Insuffisance (-) de financement	844'075,03	410'600,00	495'700,00

7. Concours d'affiches avec le thème : « Une alimentation saine »

L'alimentation est au cœur des préoccupations de toutes et tous, toutes civilisations confondues.

Comment une alimentation peut-elle cohabiter avec une santé adéquate ?

Pour l'édition 2024, cette problématique a été soumise à l'imagination et à la créativité des 28 élèves de 2ème année de l'EDHEA.

Le palmarès 2024 est attribué au trio suivant :

- **1^{er} prix : Moïse Bobiller**
- **2^{ème} prix : Zoé Le Foll**
- **3^{ème} prix : Sathyajith Ekneligoda**



1^{er} prix : Moïse Bobiller



2^{ème} prix : Zoé Le Foll



3^{ème} prix : Sathyajith Ekneligoda

8. Conclusions & Remerciements

Lors de ma nomination à la présidence, je souhaitais induire un esprit de gouvernance inspiré, pour partie, par ce proverbe africain qui consacre le principe de l'intelligence collective :

« Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin ».

Après 288 jours de fonction, je confirme que cet adage s'applique parfaitement à l'esprit qui prévaut au sein de notre association et du Comité.

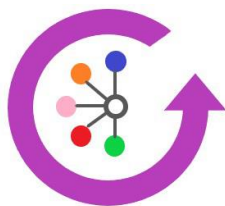
Je tiens à exprimer ma profonde reconnaissance à Olivier Salamin, pour ces 2 ans de présidence et lui souhaite le meilleur pour ses nouvelles activités.

Avec Robert, Rebecca, Nicolas et Anthony, nous nous engageons fortement pour que les buts de ProjetSanté soient respectés et appliqués. Nous voulons pérenniser et développer encore notre Association, tout en étant particulièrement attentifs aux enjeux de la gestion du patrimoine. Je remercie vivement mes collègues du Comité pour leur apport et leur soutien de chaque instant.

Ma gratitude va également à nos collaborateurs, Anne-Jo, Catherine et Paulo, pour la qualité de leur travail et leur implication. Des remerciements aussi pour nos consultants, Cristina, Dominique et Ludovic, qui par leurs précieux conseils, contribuent au développement de l'Association.

La confiance qui nous est témoignée par les Communes est essentielle pour permettre au Comité de remplir les missions qui lui ont été confiées. Un merci particulier aux Autorités et aux Délégués pour leurs appuis si essentiels.

Pour les années futures, je souhaite que ProjetSanté poursuive l'esprit de la nouvelle gouvernance mise en place qui privilégie la collaboration permanente entre la stratégie et l'opérationnel.



Sierre, le 26 mai 2024

Pour le Comité de l'Association

Romaine Duc-Bonvin,

Présidente

9. Annexe : revue détaillée du patrimoine immobilier de PS

Préambule

Des noms d'oiseaux pour désigner les immeubles de ProjetSanté :

Pourquoi des noms d'oiseaux pour désigner les immeubles de ProjetSanté ?



Martinet alpin

Lors de sa construction en 1974, le bâtiment du personnel a été intitulé « les Oiseaux ». L'œuvre monumentale, apposée sur la façade Sud du bâtiment et réalisée par Luc Lathion, en rappelle cette désignation. Sur proposition de l'ingénieur de ville, M. Paul Berthod (père de l'actuel Président de Sierre), le bâtiment a été intitulé « **Immeuble les Martinets** » - *chapitre 9.4*. Martinets est le nom vernaculaire donné à plusieurs espèces d'oiseaux **migrateurs** de la famille des Apodidae.



Chardoneret élégant

Lors de la reprise de la Villa Briguet en 2000, l'administration de l'Hôpital l'a désignée « **Villa les Chardonnerets** » - *chapitre 9.1*. Cet oiseau **migre** dans des zones plus méridionales en hiver. Cet oiseau est protégé. En France, la capture d'un tel oiseau est passible d'un emprisonnement de 3 ans et de 150'000 euros d'amende. En Valais, on le trouve de la fin du printemps jusqu'à l'automne.



Mésange charbonnière

La Villa Depre a également été acquise dans le cadre de la construction de l'Hôpital. Lors de sa transformation en un bâtiment à usage de soin, l'administration de l'Hôpital l'a rebaptisée en « **Villa les Mésanges** » - *chapitre 9.3*.

Si l'espèce est généralement sédentaire et fidèle à son territoire d'année en année, des **migrations partielles** ont lieu certaines années, probablement en raison de la surpopulation.

La comptabilité de l'Hôpital a-t-elle intégré la gestion de ces immeubles ?

Afin d'être conforme à la LaMal, une comptabilité spécifique (Association de l'Hôpital Sierre/Loèche – activités annexes) a été tenue par l'hôpital dès 1995. L'exploitation et la gestion de ces immeubles n'ont eu aucune incidence sur les comptes de l'Hôpital et de la Clinique Sainte-Claire. Seuls les délégués à l'Association de l'Hôpital avaient accès à ces informations comptables.

Qui est propriétaire et qu'elle est l'autorité de décision au fil du temps ?

Propriétaire de l'Hôpital	Depuis 1922 : Hôpital d'arrondissement de Sierre	Dès 2007 : Etat du Valais
Autorité de gestion de l'Hôpital	Depuis 1922 : Conseil d'administration Hôpital	Dès 2007 : Hôpital du Valais
Activités annexes	Depuis 1995 (LaMal) le CA Hôpital	Dès 2007 : ProjetSanté

9.1 Villa les Chardonnerets

9.1.1 La parcelle dans son contexte urbain



Cette parcelle est sise en Zone d'intérêt général, type A.

Superficie de la parcelle : 588 m².

Densité actuelle : néant compte tenue de la Zone.

9.1.2 Bref historique

1. La famille Ernest et Lucie Gross ont acquis la parcelle sur laquelle était érigé un immeuble pour le montant total de CHF 5'040, soit CHF 8 le m². L'acte a été instrumenté par Me Marcel Gard le 24 mai 1939.
2. Par la suite, le couple Briguet a fait l'acquisition de la parcelle pour y construire la villa que l'on découvre à présent.
3. Cette villa a été acquise par l'Hôpital de Sierre lors de la construction du nouvel hôpital. La transaction a porté sur le montant de CHF 700'000, la veuve Briguet a bénéficié de l'usufruit de la villa jusqu'à son décès en 2000.
4. La gestion de cette villa a été intégrée dans les activités annexes et n'influence pas le compte ordinaire de l'hôpital mais celui des activités annexes.
5. Mme Briguet, en reconnaissance à l'usufruit accordé, a offert l'autel de la chapelle de l'hôpital lors de sa construction en 1997.
6. Cet immeuble a fait l'objet de nombreuses réfections depuis l'année 2000. Le montant total des travaux s'élève à plus de CHF 200'000.
7. Les locations annuelles encaissées s'élèvent à CHF 25'000 et les charges sont payées directement par le locataire.
8. La valeur comptable de cet immeuble est au bilan de ProjetSanté à CHF 1 (valeur symbolique). Cela signifie que l'achat et les réfections ont été entièrement amortis.

9.1.3 Le futur

Sur demande de l'Hôpital, une étude d'avant-projet a été réalisée par le bureau d'architecture Eric Papon SA en 2017. L'hôpital souhaitait y loger une cinquantaine de personnes de l'administration et ainsi intégrer la promesse/décision y relative du Conseil d'Etat.

Le projet prévoyait d'atteindre l'objectif de l'Hôpital dans un immeuble avec prise au sol de 298 m² sur 4 étages. La hauteur du bâtiment à construire ne dépasserait pas l'étage B de l'Hôpital. Donc, les patients hospitalisés dans les étages des lits (C, D et E) auraient toujours la vue sur le Val d'Anniviers. Ce projet a été mis en veille à la suite de la décision de l'EDHEA© de quitter le site de l'ancien hôpital.

9.1.4 Les données économiques

Valeur cadastrale Bâtiment vs Bien fonds = CHF 130'600 + CHF 66'920 = **CHF 197'520**
Valeurs assurées : CHF 600'000 pour l'immeuble
Location annuelle : CHF 25'000
Valeur comptable de l'immeuble au 31 décembre 2023 = CHF 1

9.1.5 Qui est propriétaire et qui est l'autorité de décision ?

Propriétaire de la Villa	Depuis 1992 : Hôpital d'arrondissement de Sierre	Dès 2004 : ProjetSanté
Autorité de gestion	Depuis 1992 : Conseil d'administration Hôpital	Dès 2004 : ProjetSanté

9.2 La vigne de l'Hôpital

9.2.1 La parcelle dans son contexte urbain



Cette parcelle fait partie de la parcelle générale de l'Hôpital acquise lors de la construction du nouvel hôpital.

Cette parcelle est sise en Zone d'intérêt général, type A.

La vigne occupe la parcelle 9119. La superficie de la parcelle : 595 m², dont 511 m² sont aménagés en vigne.

Densité actuelle : néant compte tenue de la Zone.

Cette parcelle est la propriété de l'Etat du Valais. Lors de la transmission de la parcelle, l'administration de l'hôpital a obtenu de l'Etat que le produit de la vigne revienne à ProjetSanté.

9.2.2 Bref historique

Lors de la construction de l'Hôpital de Sierre, et compte tenu de l'arborisation massive des abords de l'hôpital, la **Commission de construction de l'époque, présidée par M. René Bongli, a planté cette surface pour en faire une vigne. Le cépage choisi a été la Petite Arvine.**

Cette parcelle a été soignée par M. Francis Salamin depuis 1993 jusqu'en 2021. A la suite de son état de santé, le soin de la vigne a été confié à M. Frédéric Zufferey. Le prix de la location de la vigne a été fixé à CHF 1 le m². Ce qui est beaucoup compte tenu de la superficie de la vigne, de la longueur différente de ses lignes et surtout de la proximité des habitations dans les environs (hôpital, villa privée,...).

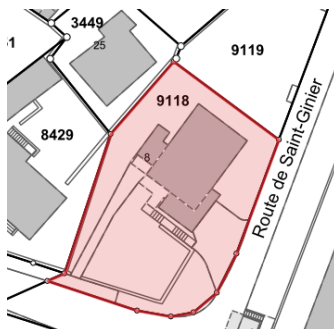
9.2.3 Qui est propriétaire et qui est l'autorité de décision ?

Propriétaire	Depuis 1988 : Hôpital d'arrondissement de Sierre	Dès 2007 : Etat du Valais
Autorité	Depuis 1988 : Conseil d'administration Hôpital	Dès 2007 : ProjetSanté



9.3 Villa les Mésanges

9.3.1 La parcelle dans son contexte urbain



Cette parcelle N° 9118 est sise en Zone d'intérêt général, type A.

Superficie de la parcelle : 701 m².

Densité actuelle : néant compte tenu de la Zone.

9.3.2 L'utilisation de cette parcelle

Depuis son acquisition par l'hôpital de Sierre à la fin des années 1980, l'immeuble a servi de bureau de chantier pour les mandataires chargés de la construction de l'Hôpital.

Au terme des travaux de construction de l'hôpital et dans le cadre de l'arrivée de la pédopsychiatrie à Sierre, ce bâtiment a fait l'objet d'une grande transformation pour un total de CHF 900'000 en 2001-2002 pris en charge par ProjetSanté. Ces travaux ont permis de transformer l'immeuble en établissement de soins.

En 2009 et afin d'anticiper les rumeurs du déplacement de la psychogériatrie dans un autre site hospitalier du canton, le Comité de Projetsanté a décidé de vendre l'immeuble à l'Etat. Pour montrer sa bonne foi, le montant de la transaction a porté uniquement sur le montant des réfections, soit CHF 900'000, chiffre duquel a été déduit un amortissement annuel de 4%.

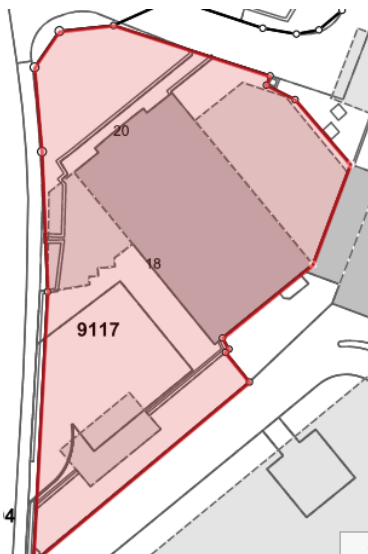
Avec le recul, la propriété de l'immeuble à l'Etat a été l'une des raisons, et ce n'est pas la principale, de voir la pédopsychiatrie toujours développée à Sierre. Ce qui est une excellente décision pour les patients surtout mais également pour Sierre et sa région.

9.3.3 Qui est propriétaire et qui est l'autorité de décision ?

Propriétaire de la villa	Depuis 1988 : Hôpital de Sierre par ses activités annexes	Dès 2009 : Etat du Valais
Autorité de gestion	Depuis 1988 : Conseil d'administration de l'Hôpital	Dès 2001 : Hôpital du Valais

9.4 Bâtiment les Martinets

9.4.1 La parcelle dans son contexte urbain



Cette parcelle a été acquise par l'Hôpital de Sierre au début des années 1970.

Parcelle porte le numéro 9117. Elle est d'une superficie de 2136 m².

Cette parcelle est sise en Zone d'intérêt général, type A.

Densité actuelle : néant compte tenue de la Zone.

Dans les années 1972 – 1973, le Conseil d'administration de l'Hôpital a décidé de construire un immeuble doté de 9 étages, dont un en sous-sol.



9.4.2 La construction du bâtiment les Martinets

Les buts de cette construction étaient d'offrir :

1. au personnel médical, soignant et paramédical, la possibilité de se loger à proximité de l'hôpital
2. à l'hôpital de se doter de lits pour le personnel de garde ou de piquet
3. à l'hôpital pour des locaux techniques, la cafétéria, des salles de séances,...

Une piscine, financée en grande partie par les budgets du service du feu, avait été aménagée également pour la détente du personnel. Elle a été annulée lors des travaux d'assainissement effectués en 1997.

9.4.3 Les réfections successives

En 1995-1996, l'administration a constaté que le bâtiment n'était occupé qu'à 20-30% des disponibilités. Des problèmes d'eau chaude, d'évacuation des eaux sanitaires, du chauffage ont été largement constatés. Ceux-ci expliquent la fréquence faible de l'immeuble. Un gros projet de transformation de l'ensemble de l'immeuble a été lancé. Cela a permis de réserver :

- 4 étages (de l'étage 0 à l'étage 3) à des bureaux en lien avec les affaires sociales (ORP, caisse publique d'assurance chômage, COREM, IPT,...).
- 4 étages (de l'étage 4 à l'étage 7) à des logements.

Le montant des transformations s'est élevé à près de CHF 4 millions. Ce montant a été pris en charge par le compte des activités annexes. Les locaux sont dès lors occupés entre 90 à 98%.

En 2008, l'ensemble des fenêtres et parois en bois des façades Ouest et Est a été remplacé pour un montant de CHF 800'000. Ce remplacement a permis de réduire les coûts du chauffage et surtout d'éviter les courants d'air car les bois des fenêtres avaient mal vieilli.

En 2012-2013, l'hôpital du Valais a sollicité ProjetSanté pour bénéficier de surfaces de stockage de ses 6 ambulances. Plusieurs variantes ont été esquissées. Le projet retenu visait la construction d'un parking couvert sous le parking situé à l'Ouest du bâtiment des Martinets. Par décision du 2 septembre 2014, la municipalité de Sierre accordait l'autorisation de bâtir. Le comité de ProjetSanté a mis en soumission les travaux et avait même adjugé les travaux de maçonnerie. Néanmoins, l'hôpital du Valais s'est récusé et a porté son choix sur le bâtiment à construire pour la centrale de secours envisagé dans le périmètre du centre d'entretien situé à l'Ouest de Sierre. Encore une fois, l'hôpital s'est récusé car le contrat de bail soumis s'élevait à CHF 400 le m², pour une surface de 800 m², soit une location de CHF 320'000/an. Depuis, la situation a évolué dans le sens d'utiliser une partie des places de parc des urgences pour réaliser un couvert à ambulances pour 2 véhicules. Néanmoins, cette situation ne satisfait pas aux professionnels du service des ambulances.

Dès 2015, la fondation PRESV (Caisse de retraite des hôpitaux) a été sollicitée par l'Hôpital du Valais pour construire un bâtiment destiné au personnel hospitalier et cela à proximité de l'Hôpital de Sion avec mise à disposition faite en 2023. Le comité a décidé une mise en conformité des logements qui n'avait plus été faite depuis sa construction en 1974.

De 2015 à 2017, un projet d'assainissement a été retenu. C'est ainsi que les sols et les peintures ont été totalement refaits dans les 36 logements à disposition. De plus, l'ensemble du mobilier des logements a été remplacé (coût total = CHF 500'000).

En 2020, pour répondre aux exigences strictes du service du feu, les portes des logements ont été remplacées par des portes P30, soit une protection incendie d'une garantie de 30 minutes (coût CHF 220'000).

En 2022, les balcons ont été assainis et les garde-corps ont été remplacés (coût de l'assainissement = CHF 560'000).

Depuis une dizaine d'années, les produits locatifs, y.c. charges, se sont élevés à CHF 600'000/an. Comparaison n'est pas raison, mais ce montant locatif correspond à celui encaissé actuellement par ProjetSanté pour la Résidence Plantzette.

Le montant figurant au bilan au 31 décembre 2023 s'élève à CHF 622'356.50 pour une valeur assurée de CHF 10 millions (uniquement pour l'immeuble).

9.4.4 Les données économiques

Valeur cadastrale Bâtiment vs Bien fonds =

Investissements réalisés de 1997 à 2023 = CHF 6.5 millions

Valeurs assurées : CHF 10 millions pour l'immeuble, CHF 600'000 pour la valeur locative et CHF 500'000 pour le mobilier.

Location annuelle : CHF 675'000 francs, dont CHF 120'000 francs de charges

Montant locatif au m2 : pour les bureaux = CHF 137 francs le m²

Montant locatif pour les logements : pour les externes : prix du marché ; pour le personnel de l'hôpital : une réduction de CHF 100 par mois en moyenne est accordée. Le prix tient compte du fait que les logements sont mis à disposition meublés.

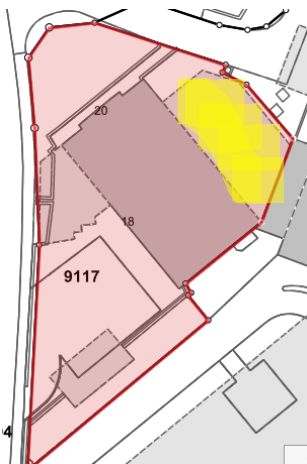
Valeur comptable de l'immeuble au 31 décembre 2023 = CHF 622'356.50

9.4.5 Qui est propriétaire et qui est l'autorité de décision ?

Propriétaire	Depuis 1971 : Hôpital de Sierre	Dès 2004 : ProjetSanté
Autorité	Depuis 1971 : Conseil d'administration Hôpital	Dès 2004 : Comité PS

9.5 Bâtiment les Martinets, aménagement d'un IRM

9.5.1 Une imagerie à résonnance magnétique (IRM)



Cette parcelle a été acquise par l'Hôpital de Sierre au début des années 1970.

Parcelle porte le numéro 9117. Elle est d'une superficie de 2136 m².

Cette parcelle est sise en Zone d'intérêt général, type A.

Densité actuelle : néant compte tenue de la Zone.

En 2002, le Conseil d'administration inaugurerait l'installation d'un IRM dans les sous-sols du bâtiment les Martinets (espace concerné coloré en jaune sur le plan).

9.5.2 L'installation d'un IRM : un projet « public / privé »



Vue extérieure du dôme permettant un éclairage naturel pour les patients en cours de traitement

Ce projet constitue le **premier projet « public / privé »** pour financer l'achat d'un IRM et ainsi renforcer le dispositif de l'imagerie médicale sur le site de Sierre.

Le choix opéré fut de constituer une société anonyme dotée d'un capital-actions de CHF 700'000. Cette société a été inscrite au Registre du Commerce sous le nom « société IRM Sierre SA ». L'hôpital de Sierre a souscrit le montant de CHF 300'000 et les privés ont libéré le solde, à savoir CHF 400'000.

L'Assemblée constitutive a été convoquée le 21 juin 2002 à la Salle du Conseil de l'Hôpital de Sierre.

L'ensemble du capital-actions ayant été libéré, la société a été inscrite au Registre du Commerce

9.5.3 La transformation des locaux

L'espace, envisagé pour y installer l'IRM, servait jusque-là à un mini parking souterrain ainsi que des locaux d'archives. Pour y installer un tel dispositif radiologique, des travaux importants ont été engagés. Le détail des 144.5 m² de surfaces se présente comme suit :

- Local IRM : 31.50 m²
- Local technique : 12.20 m²
- Salle de contrôle : 13.95 m²
- Salle de lecture : 17.85 m²
- Matériel vidoir : 4.00 m²
- Vestiaires et WC : 6.16 m²
- Couloirs et attentes : 58.85 m²

L'Hôpital de Sierre, pour son domaine des activités annexes, a financé les travaux d'aménagement pour le montant de CHF 753'152.55. Un contrat de location a été signé avec la SA pour le montant de CHF 180 le m² soit une location annuelle de CHF 26'000. Le CA de l'Hôpital avait retenu une période de 40 ans pour amortir ce montant.

9.5.4 Le choix du CA pour l'équipement radiologique

Pour choisir l'équipement radiologique, le CA a opté pour la procédure publique d'une mise en soumission. Deux sociétés ont déposé une offre :

- Philipps pour le montant de CHF 1.65 millions
- Siemens pour le montant de CHF 1.67 millions.

Le choix s'est porté sur le produit fourni par la société Philipps, laquelle société qui a également souscrit le montant de CHF 100'000 au capital-actions de la société.

L'achat de l'équipement a été financé par la société « mdl » à Genève.

9.5.5 La reprise de l'Installation par l'Hôpital du Valais

Avec la fusion des hôpitaux à partir de 2004, le CA de la société IRM Sierre SA s'est approché de l'hôpital du Valais pour reprendre les droits et obligations de la société. Ce qui fut rapidement fait et la société a été dissoute. Les actionnaires ont été indemnisés en totalité. Le bénéfice de liquidation (CHF 20'000 en chiffres ronds) a été viré à l'Hôpital du Valais.

9.5.6 Le remplacement de l'IRM 3 Tesla par l'Hôpital du Valais

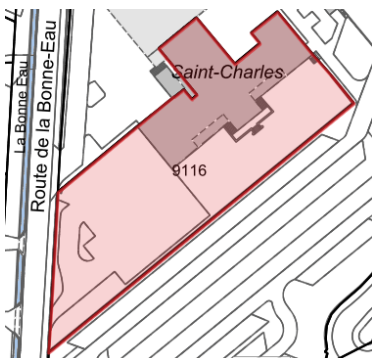
« L'Hôpital du Valais qui devait renouveler ses équipements sur le site de Sierre a saisi l'opportunité d'acquérir la dernière génération d'IRM en respectant son budget initial. Avec cette machine qui offre des options et performances inégalées, les examens sont exécutés plus rapidement et confortablement avec en prime un haut niveau de qualité d'image, notamment pour les épreuves ostéo-articulaires, oncologiques et neurologiques.

Cette acquisition tient compte du développement des activités du site avec notamment l'extension de l'offre du centre de la mémoire. Un appareil à haut champ magnétique est nécessaire pour obtenir des résultats significatifs lors d'étude de maladies dégénératives touchant la mémoire² ».

² <https://www.hopitalduvalais.ch/lhopital-du-valais/actualites/en-detail/2019/9/30/le-service-de-radiologie-de-lhopital-de-sierre-ouvre-ses-portes-au-public-1917>

9.6 Bâtiment de l'ancien hôpital

9.6.1 La parcelle dans son contexte urbain



Parcelle porte le numéro 9116. Elle est d'une superficie de 3'736 m², répartie comme suit :

École : 1'080 m²

Parking : 1355 m²

Jardin : 1'301 m².

Cette parcelle est sise en Zone d'intérêt général, type A.

Densité actuelle : néant compte tenue de la Zone.



9.6.2 Le bâtiment dans son contexte historique

La construction de l'Hôpital de Sierre date **de 1922**. Le bâtiment mis à disposition de la population en 1922 est celui visible aujourd'hui à l'exception de l'annexe située au Nord. La construction de cet hôpital a occasionné une dépense globale de CHF 1 million. Ce chiffre ne représente rien 100 ans après, surtout avec le rebond de l'inflation en Europe (moyenne 9%) ou en Suisse (3%). Mais le chiffre d'un million d'alors représentait deux fois la recette fiscale de la Commune de Sierre. De plus, la construction de l'Hôpital de Sierre a été financé à raison de 80% par des privés ce qui était absolument nouveau en Valais. Parmi les donateurs, deux d'entre eux se sont particulièrement illustrés, chacun par le versement du montant de CHF 200'000. Ce sont d'une part la « société pour l'industrie de l'Aluminium » (Alusuisse) et par la famille Mercier, famille qui avait construit en 1908 le château Mercier.

De 1993 jusqu'en 1995, l'hôpital occupait les locaux de l'ancien hôpital pour ses besoins de soutien (cuisine, salles de conférence, laboratoire, services techniques...). La plupart des lits hospitaliers furent transférés dans le nouvel hôpital en automne 1993 déjà.

A partir de 1996, le Conseil d'administration a invité l'Ecole Cantonale d'Art du Valais (ECAV à l'époque) dont le Conseil de fondation était présidé par l'architecte Delaloye de Martigny. Fort de cette promesse de location, le Conseil d'administration a investi le montant de **CHF 2 millions** pour assainir l'enveloppe extérieure du bâtiment, y compris les toits, ainsi que réaménager des locaux. En échange, l'ECAV a signé un contrat de location portant sur le montant de CHF 99'000/an, chiffre auquel il y a lieu de rajouter CHF 70'000 francs pour les charges.

En 2001, à la suite du souhait du conseil de fondation de l'ECAV, le conseil d'administration de l'hôpital de Sierre a procédé à la transformation des combles de l'ECAV en installant des salles de classe. Le coût de cet investissement s'est élevé à **CHF 1 million**.

En 2007, lors de la cession de l'hôpital à l'Hôpital du Valais, La parcelle de l'EDHEA figurait jusqu'en 2007 dans le périmètre de l'Hôpital de Sierre (parcelle N° 3608). Son exploitation intégrait la comptabilité des activités annexes.

Lors de la cession de la parcelle 3608 à l'Etat du Valais, le Conseil d'administration de l'hôpital de Sierre a demandé de sortir l'emprise de l'ancien hôpital. C'est ainsi que cette parcelle porte le numéro 9116.

De 2007 à 2015, un programme d'assainissement des locaux a été mis en œuvre, en particulier, la mise en conformité de l'immeuble aux exigences du Service communal du feu. Un autre axe a consisté à remplacer l'ensemble des fenêtres de l'immeuble en suivant les prescriptions du service cantonal compétent. Un investissement global de **CHF 2 millions** a été consacré à cet effet.

En 2018, l'EDHEA, devenue une HES, a décidé de quitter le site de l'ancien hôpital par manque de place.

En 2023, le Grand Conseil validait le budget pour la construction d'un pool EDHEA dans l'espace des anciens locaux USEGO.

En 2026, les nouveaux locaux de l'EDHEA seront disponibles dans les anciens locaux d'Usego.

9.6.3 Les données économiques

Valeur cadastrale Bâtiment vs Bien fonds = CHF 3'530'420 + CHF 292'160 = CHF 3'822'580

Investissements réalisés de 1996 à 2023 = CHF 5 millions

Valeurs assurées : CHF 10 millions pour l'immeuble, CHF 300'000 pour la valeur locative.

Location annuelle : CHF 250'000 francs, dont CHF 100'000 francs de charges

Montant locatif au m² : CHF 40 le m²/an

Valeur comptable de l'immeuble au 31 décembre 2023 = CHF 1

9.6.4 Qui est propriétaire et qui est l'autorité de décision ?

Propriétaire	Depuis 1922 : Hôpital de Sierre	Dès 2004 : ProjetSanté
Autorité	Depuis 1922 : Conseil d'administration Hôpital	Dès 2004 : Comité PS

9.7 Résidence Plantzette

9.7.1 La parcelle dans son contexte urbain



9.7.2 La Résidence Plantzette



Le 12 janvier 2018 constitue une étape importante dans le cadre de la rénovation de la Résidence Plantzette puisque c'est ce jour-là que la municipalité de Sierre a délivré l'autorisation de bâtir. Le Comité est reconnaissant aux autorités de la Ville de Sierre d'avoir conduit avec diligence ce dossier de mise à l'enquête publique. Cette reconnaissance vaut également pour les 14 services de l'Etat consultés dans le cadre de la procédure qui a duré moins de 4 mois.

Nous reprenons ici les propos de l'architecte cantonal qui s'est réjoui d'une telle célérité. Dans tout projet de construction, la période nécessaire à la planification du projet a souvent une durée double de la construction elle-même. En ce qui concerne le projet de transformation de la Clinique Sainte-Claire (CSC) en un établissement médico-social (EMS), cette règle n'est pas contredite. Nous en voulons pour preuve l'énoncé du calendrier ci-dessous :

9.7.2.1 Les faits marquants de l'année 2015

- **15 juin 2015**, Assemblée générale des délégués, ces derniers ont été informés des intentions du Comité de leur proposer, lors d'une assemblée générale extraordinaire, de devenir acquéreurs de la parcelle N° 6448 sur laquelle est bâtie la Clinique Sainte-Claire. Cette intention faisait suite à la volonté exprimée par le Canton de transformer cet établissement hospitalier en un établissement médico-social (EMS).
- **Automne 2015**, les communes du district de Sierre, conduites par Mme la Préfète Tschopp, ont accepté, à l'unanimité, le principe de réaffecter la CSC en EMS. Elles ont également décidé, à l'unanimité, de confier à l'association ProjetSanté la tâche d'acquérir la parcelle en question, puis de transformer l'actuelle clinique en EMS.

9.7.2.2 Les faits marquants de l'année 2016

- **27 avril 2016**, les délégués, réunis en assemblée générale extraordinaire, approuvaient, à l'unanimité, une série de décisions. Celles-ci autorisent le Comité à faire l'acquisition des parcelles concernées puis de procéder à leur réfection respectivement à leur extension du bâtiment afin qu'il soit apte à accueillir 63 résidents dans des chambres individuelles. Puis par la suite, le nombre de chambres validé par l'Etat a été porté à 71.
- **Session du mois de mars 2016**, le Grand Conseil approuvait, également à l'unanimité, l'ordonnance soumise par le Conseil d'Etat visant à modifier la liste des établissements hospitaliers de l'Hôpital du Valais en biffant de celle-ci la Clinique Sainte-Claire.
- **20 mai 2016**, le bulletin officiel publiait les règles visant l'organisation du concours d'architecture pour la réfection et l'extension de la Clinique Sainte-Claire en un EMS.
- **23 juin 2016**, les représentants de ProjetSanté signaient l'acte d'achat de la parcelle N° 6447 appartenant à l'Hoirie Marini, Hoirie représentée par Mme Geneviève Largey. Le montant de la transaction s'élevait à CHF 200'000.
- **28 juin 2016**, le Conseil d'Etat, par sa ministre de la Santé, et les représentants de l'Association ProjetSanté signaient l'acte d'achat de la parcelle N° 6448.
- **31 août 2016**, l'Hôpital du Valais cessait l'exploitation de la Clinique Sainte-Claire.
- **28 septembre 2016**, le Jury du concours d'architecture, présidé par M. Philippe Venetz, architecte cantonal, rendait sa décision. A l'unanimité de ses membres professionnels et non professionnels, le choix s'est porté sur le projet intitulé « t'as où les vignes ». Le jury proposait au maître d'ouvrage de confier à son auteur, M. Ludovic Schober, la poursuite des études en vue de sa réalisation.
- **19 octobre 2016**, ProjetSanté organisait le vernissage des différents projets élaborés par la quinzaine de bureaux d'architecture. Près de 200 convives ont pu apprécier l'effort des concurrents dans la recherche de réponses aux problèmes posés. Le jury précisait « *la diversité des propositions présentées a mis en évidence la difficulté des choix à effectuer par les architectes en termes d'implantation, de volumétrie et d'intervention sur le bâtiment existant de manière à proposer une mise en forme cohérente et harmonieuse du programme* ».
- **9 décembre 2016**, signature du protocole d'accord avec le futur exploitant : le CMS de la région sierroise.

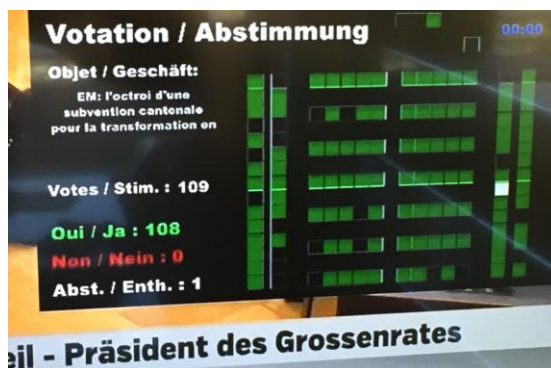
9.7.2.3 Les faits marquants de l'année 2017

- **1er janvier 2017**, ProjetSanté devenait propriétaire de la parcelle No 6448 et arrêta une convention avec la direction de l'EMS de Gravelone pour le soutenir dans l'entretien des bâtiments jusqu'à la période de transformation.
- **4 janvier 2017**, signature du contrat de location avec l'OCVS pour la mise à disposition du bâtiment Sud.
- **29 mars 2017**, signature de la cédula hypothécaire qui sert comme garantie au prêt accordé par la banque.

- **29 mars 2017**, signature avec la BCVs, agence de Sierre, des différents contrats.
- **30 juin 2017**, démission présentée par le Chef de projet, M. Edouard Dubuis. Le Comité confie aux membres de l'administration la charge du projet.
- **6 juillet 2017**, intervention auprès du Préfet du district de Sierre pour augmenter la capacité de l'EMS de 63 à 71 lits.
- **25 juillet 2017**, décision prise conjointement avec le futur exploitant de désigner le futur EMS « Résidence Plantzette ».
- **7 août 2017**, validation par le Comité du coût des transformations et de l'extension (non compris le terrain, le bâtiment et les frais du projet) CHF 15.58 millions.
- **18 août 2017**, le Conseil d'Etat accepte l'augmentation du nombre de lits de 63 à 71 pour la Résidence Plantzette.
- **24 août 2017**, les riverains sont invités à une séance d'information avant que le projet ne soit mis à l'enquête publique. Les riverains ont ainsi pu obtenir des réponses directement du maître d'œuvre et des architectes mandatés.
- **22 septembre 2017**, le bulletin officiel publiait la mise à l'enquête publique du projet.
- **16 novembre 2017**, le Grand Conseil acceptait, à l'unanimité, le projet de décision proposé par le Conseil d'Etat qui octroyait une subvention de CHF 5'834'776.00 pour les travaux de réfection et d'extension.



16.11.17, les député(e)s passent au vote



16.11.17, les députés ont voté

9.7.2.4 Les faits marquants de l'année 2018

- **12 janvier 2018**, la Commune de Sierre délivrait l'autorisation de procéder aux réfections et à l'extension de la CSC. Aucun recours n'a été déposé dans les délais requis.
- **9 avril 2018**, le Comité a procédé aux premières adjudications (maçonnerie, électricité, sanitaire, ventilation, chauffage et échafaudages).
- **18 avril 2018**, le Conseil d'Etat a homologué les décisions prises par le Comité. Les notifications aux entreprises n'ont pas suscité de recours.
- **26 avril 2018**, nouvelle invitation adressée aux riverains pour leur expliquer le déroulement des travaux.

- **4 mai 2018**, début des travaux pour l'entreprise de maçonnerie.
- **4 mai 2018**, manifestation marquant la pose de la première pierre. Ont notamment participé à la manifestation :
 - Mme Esther Waeber-Kalbermatten, Conseillère d'Etat
 - M. Jean-Marie Viaccoz, Préfet du district de Sierre
 - M. Pierre Berthod, Président de la Ville de Sierre
 - Mme Laetitia Massy, Présidente du CMS de la région de Sierre
 - M. Victor Fournier, chef du service de la Santé publique du Valais
 - M. Philippe Venetz, architecte cantonal
 - M. Alain Perruchoud, Président de ProjetSanté
 - M. Olivier Salamin, Vice-président de ProjetSanté
 - M. Alain de Preux, représentant de l'hôpital du Valais
 - M. Samuel Buchard, représentant de la direction du CHVR
 - M. Ludovic Schober, architecte du projet
 - M. Eric Papon, bureau d'architecture en charge de la direction des travaux



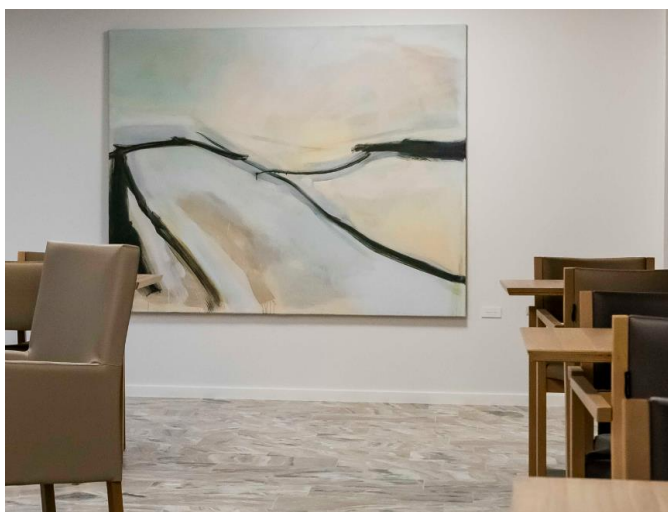
- **17 mai 2018**, adjudication des travaux du lot N° 2 (fenêtres bois métal, étanchéité, isolation périphérique).
- **1^{er} août 2018**, convention signée avec la Commune de Sierre pour la surveillance du parking situé à l'Ouest de la Résidence Plantzette.
- **19 novembre 2018**, adjudication des travaux du 3^{ème} lot (stores, installation de rafraîchissement, installations frigorifiques, chambres froides, vidoirs, cuisine professionnelle).
- **19 novembre 2018**, proposition de créer une liaison mécanique entre le plateau de Plantzette et le site de Géronde.

9.7.2.5 Les faits marquants de l'année 2019

- **17 janvier 2019**, adjudication des travaux du 4ème lot (plâtrerie-enduits, chapes, faux-plafonds, traitement des surfaces intérieures)
- **1 avril 2019**, adjudication de la signalétique.



- **18 avril 2019**, adjudication des travaux du 5ème lot (ouvrages métalliques, menuiserie, revêtements de sol en matière synthétique, revêtement de sol en bois, carrelage) et des travaux de revêtement coupe-feu.



18 avril 2019, la BCVs accepte de financer des œuvres de Pierre Zufferey (voir photo) et de Pierre Loye (auteur de la fresque monumentale peinte au fond de la cafétéria de la Clinique et Pierre Zufferey., qui demeurent la propriété de la Banque cantonale du Valais. Une convention a finalisé l'accord. Merci à son Président de la Direction générale, M. Pascal Perruchoud.

- **30 avril 2019**, à la suite de l'accord donné par le comité de ProjetSanté pour la réalisation d'un jardin thérapeutique (dont le montant n'est pas compris dans le budget et sera répercuté sur la location payée par le CMS), le CMS donne son aval pour sa réalisation (sur une partie de la parcelle vigne 6447) et la répercussion de l'investissement sur le loyer.
- **7 mai 2019**, adjudication de la rénovation des montes-lits et du monte-charge.
- **23 mai 2019**, rencontre avec les voisins pour expliquer le projet de jardin thérapeutique.
- **4 juillet 2019**, le CMS résilie le protocole d'accord qui le liait à l'EMS de Gravelone à Sion.
- **Août 2019, OCVS**, à la suite d'un violent orage, des infiltrations d'eau sont découvertes au bâtiment Sud, occupé par l'OCVS. Après examen du toit, celui-ci nécessite des travaux conséquents, devisés à CHF 295'000. Un projet de déplacement du local informatique est envisagé à cause du risque d'infiltration. D'autre part, ProjetSanté apprend à ce moment-là qu'une analyse sismique a été faite en 2013 et révèle que le bâtiment n'est pas aux normes. Une étude est faite pour remédier à cela avec un devis de CHF 675'000.-. Ce montant pourrait être reporté sur celui de la location.

- **Août 2019**, adjudication du 7^{ème} lot (mobilier spécial et mobilier de cafétéria) et adjudication du mobilier courant, du mobilier administratif, du nettoyage,
- **20 août 2019**, adjudication de la fourniture d'éclairage,
- **19 septembre 2019**, ProjetSanté résilie pour la fin novembre la convention de collaboration signée avec Gravelone le 5 octobre 2016.
- **17 octobre 2019**, adjudication des travaux suivants : détection incendie, rideau coupe-feu, équipements photovoltaïques, équipements audios, ensemble d'appareillages, système de verrouillage.
- **6 novembre 2019**, ProjetSanté et le CMS signe la convention de bail pour la Résidence Plantzette.



Mme Laetitia Massy,
Présidente du CMS



M. Alain Perruchoud, Président
de ProjetSanté



Me Anne-Lyse Salamin-
Perruchoud, avocate
spécialisée dans le droit de bail

- **12 décembre 2019**, le comité apprend que le CMS recherche des locaux pour ses bureaux. Une demande est faite de transformer les locaux de l'ancienne buanderie en bureaux. Ce projet pourrait être financé par PS et l'investissement pourrait être compensé par un loyer payé par le CMS.
- **12 décembre 2019**, adjudication des travaux de réfection de la toiture du bâtiment Sud.
- **19 décembre 2019**, le bouquet d'entreprises, dans la cafétéria de la Résidence Plantzette, marque une étape alors que les travaux approchent de la fin. Les participants sont nombreux et l'ambiance conviviale.



9.7.2.6 Les faits marquants de l'année 2020

- **22 janvier 2020**, terrassement de la vigne. Le secteur a été restructuré. Le niveau du terrain a été relevé afin de permettre un ruissellement correct des eaux de surfaces.
- **3 mars 2020**, cette date constitue une étape essentielle du projet puisqu'elle correspond à la transmission des clefs de l'ancienne clinique Ste-Claire aux responsables de la Résidence Plantzette.



Six orateurs se sont exprimés à l'occasion de la cérémonie de la remise des clefs avec (de gauche à droite) M. Victor Fournier, chef du service de la Santé publique, Mme Esther Waeber-Kalbermatten, Cheffe du Département de la Santé, du Social et de la Culture, M. Philippe Venetz, Architecte cantonal, Mme Laetitia Massy, Présidente du Centre médico-social de la région de Sierre, M. Ludovic Schober, Architecte du projet et M. Olivier Salamin, Vice-Président de ProjetSanté.



Pasteur Gilles Cavin, Curé L. Bertelleto

La cérémonie de la remise des clefs s'est déroulée dans la chapelle de la Résidence Plantzette.

Cela a été l'occasion de procéder à la bénédiction du nouvel ouvrage. La cérémonie œcuménique a permis aux orateurs d'avoir une forte pensée pour les futurs résidents et pour le personnel qui s'en occupe.



Passage de la clef entre les autorités concernées par le DSSC, Mme Esther Waeber-Kalbermatten, Conseillère d'Etat, par Projet-Santé, M. Olivier Salamin, Vice-Président et par le Centre médico-social de la région de Sierre, Mme Laetitia Massy, Présidente.



Les autorités concernées avec (tout à gauche) M. Jean-Pierre Lugon, Directeur général du CMS de la région de Sierre et (tout à droite) M. Dominique Epiney, Directeur de ProjetSanté.



M. Victor Fournier, Chef du Service de la Santé publique du canton du Valais du 1er juillet 2012 jusqu'au 31 juillet 2022. Cette période couvre la totalité de la mise en œuvre du projet « Résidence Plantzette ».

Il fut la cheville ouvrière comme représentant du Canton pour l'ensemble de ce projet. A titre d'exemple, il a proposé la transformation de l'hôpital gériatrique que fut la Clinique Sainte-Claire en un établissement médico-social.

Cette proposition a été, dans un premier temps, validée par la Commission régionale de Santé puis par la Conférence des Présidents du district de Sierre placée sous la houlette de Mme la Préfète Maria-Pia Tschopp.

M. Fournier se réjouit qu'avec ce nouvel établissement médico-social, le canton a doté le district de Sierre d'une réponse idoine aux besoins réels en lits d'EMS.

- **7 mars 2020**, ProjetSanté et la direction de la Résidence Plantzette avait tout organisé pour organiser une journée de portes ouvertes dans le nouvel établissement. Par mesure de précaution dans le cadre de l'apparition proche de la pandémie de la COVID-19, la direction du Centre médico-social de la région de Sierre a décidé de renoncer à cette manifestation.

- **13 mars 2020**, le Conseil fédéral annonce la fermeture des écoles.
- **16 mars 2020**, le Conseil fédéral décrète l'état de situation extraordinaire ; les restaurants, les bars, les commerces non essentiels ainsi que les lieux de loisirs et de divertissements seront alors fermés jusqu'au 19 avril au moins.
- **18 mars 2020**, rencontre avec la direction de la Banque Cantonale du Valais, agence de Sierre pour exposer une augmentation du crédit bancaire pour faire face aux projets suivants : l'aménagement de bureaux pour le CMS dans les locaux de la Résidence Plantzette (étage -1, partie Est), l'assainissement de la toiture de l'OCVS à la suite des infiltrations d'eau dans le bâtiment, la création d'un jardin thérapeutique au Nord de la Résidence Plantzette.
- **23 mars 2020**, accueil des premiers résidents par le personnel de la Résidence Plantzette.
- **2 avril 2020**, Accord donné par la BCVs pour l'octroi d'un crédit de CHF 1'150'000.00 pour financer partiellement (70%) les investissements décrits ci-dessus. La BCVs n'a pas demandé de garantie supplémentaire ce qui constitue une marque de confiance envers notre Association.
- **9 avril 2020**, première rencontre entre la direction de la Résidence Plantzette et le Comité de ProjetSanté. Ce fut l'occasion pour le Directeur M. Lugon d'exposer l'activité des premiers jours de la Résidence.
- **3 juin 2020**, Assemblée générale de ProjetSanté en respect des directives du Conseil fédéral en matière de ménagement des séances politiques.
- **14 juillet 2020**, début des travaux d'aménagement du jardin thérapeutique.





- **31 juillet 2020**, inauguration des bureaux aménagés à l'étage -1 de la Résidence Plantzette. Ces locaux ont une affectation administrative pour des activités en lien avec le Centre médico-social de la Région de Sierre.

Sur la photo de gauche, l'on peut voir M. Jean-Pierre Lugon, Directeur général du Centre médico-social de la région de Sierre et Mme Geneviève Zufferey, secrétaire de direction et chargée de tenir la comptabilité de l'Association ProjetSanté.



- **4 septembre 2020**, visite de S^r Catherine et de S^r Marie-Pierre à la Résidence Plantzette. On les voit ici dans le chœur de la Chapelle qui n'a subi aucune transformation dans le cadre du projet de la RP. Ces deux sœurs dirigent la Fraternité franciscaine de Jésus-Prêtre depuis le décès le 9 septembre 1989 de S^r Claire, née Francesca Ferrante di Ruffano. Actuellement, la Fraternité développe son activité à Brochon, village situé tout près de Gevrey-Chambertin dans la Région de Bourgogne-Franche-Comté. Une fresque, simple dans sa forme, a été installée aux cimes de la Chapelle pour rappeler aux fidèles le parcours exceptionnel de S^r Claire à qui la région sierroise doit beaucoup.

- **8 octobre 2020**, rencontre avec les délégués de ProjetSanté dans les locaux de la Résidence Plantzette. Les 34 député.e.s et député.e.s suppléant.e.s ont également été convié.e.s. Compte tenu des restrictions en vigueur, les participants n'ont pu que parcourir le rez-de-chaussée et l'étage -1, en particulier les bureaux aménagés pour les besoins du Centre médico-social de la région de Sierre
- **5 novembre 2020**, le comité prend connaissance de la demande de l'OCVS visant le déplacement de son local informatique en sous-sol du bâtiment. Les coûts des travaux (environ CHF 200'000) sont assumés par l'OCVS.

- **20 novembre 2020**, signature d'une convention de prêt entre la BCVs et PS pour la mise à disposition de 4 œuvres de l'artiste sierrois, Pierre Zufferey ainsi que d'une œuvre de Pierre Loye qui fut l'auteur de la fresque qui ornait la Cafétéria de la Clinique Sainte-Claire jusqu'à sa démolition en 2019.

Dominique-Eloi Epiney

Directeur Hôpital de Sierre 1995-2004

Directeur administratif des hôpitaux de Sierre, Sion et Martigny 2004 – 2012

Chef du Service de l'Audit interne de l'Hôpital du Valais 2012 – 2022

Zinal, Sierre – mai 2024

10. Contact, buts de ProjetSanté

ProjetSanté - Association de valorisation du patrimoine hospitalier de Sierre-Loèche

Site internet: <http://www.projetsante.ch>

Adresse postale: *ProjetSanté
Route de la Bonne-Eau 18
3960 Sierre*

Adresse courriel: projetsante@projet-sante.ch

Téléphone : **027 565 18 90**

Présence les mardis de 8h30 à 11h30 et de 14h00 à 16h00

Buts de l'association

ProjetSanté est né de la volonté de l'ensemble des communes du district de Sierre et de la majorité des communes du district de Loèche (Ergisch, Gampel-Bratsch, Inden, Leuk, Leukerbad, Oberems, Salgesch, Turtmann-Unterems, Varen), partenaires de l'association de l'Hôpital régional de Sierre-Loèche jusqu'à sa reprise par le canton du Valais.

ProjetSanté apporte son aide financière à des démarches et réalisations qui n'incombent pas aux collectivités publiques du fait d'une obligation légale, et qui ne pourraient pas être conduites à leur terme sans une intervention extérieure.